Développer une campagne d'économie d'énergie et de lutte contre le gaspillage sur le patrimoine public du territoire et mutualiser les bonnes pratiques des collectivités locales

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°14

Orientation stratégique	Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants
Objectif(s)	Agir sur le patrimoine public et accompagner les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité
	Description
Type d'action	Communication, sensibilisation et équipements (investissements peu importants)
Cible(s)	Les collectivités du territoire
	Le Pays du Vignoble Nantais compte 28 communes avec 4 communautés de communes.
	Le secteur des collectivités territoriales comprend les bâtiments communaux et intercommunaux, le secteur scolaire et périscolaire et l'éclairage public. Il représente 27% des émissions du secteur « tertiaire et collectivités locales » traité dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre.
	L'analyse des consommations d'énergie des bâtiments communaux met en avant les bâtiments d'activité « Sport-Loisirs-Culture » (piscines, bibliothèques, complexes sportifs, local musique, etc.) représentant 47.1% du nombre de bâtiments, et responsables de près de 70% de l'énergie totale consommée par les bâtiments communaux
	Les consommations d'énergie de 62 établissements scolaires ont été recensées sur le territoire du Pays à partir des questionnaires aux communes, des enquêtes auprès des écoles privées, du Conseil Général de Loire Atlantique et de la Région des Pays de la Loire. Ces consommations concernent les garderies périscolaires, crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées et bâtiments de restauration scolaire.
Contexte	Les consommations d'électricité pour l'éclairage public varient considérablement d'une commune à l'autre. En moyenne de 61.68 kWh/habitant/an sur le territoire du Pays, elles passent de 17 kWh/habitant/an à Remouillé à 164 kWh/habitant/an à Clisson. Ces disparités dépendent de façon conjointe de la configuration de la commune (étalement géographique), du réseau d'éclairage à proprement parler (technologie utilisée; réflexion menée, ou non, sur les points lumineux ou encore sur la réduction de l'amplitude horaire d'éclairage public) et du mode de gestion (éclairage éteint à partir d'une certaine heure pour certaines communes).
	En termes de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, ce secteur ne constitue pas un enjeu majeur pour le territoire. En revanche, il est essentiel que les collectivités soient exemplaires et éco responsables pour mobiliser et encourager l'ensemble des acteurs du territoire. Dès lors, l'action présentée ici est emblématique dans le cadre du PCET.
	S'agissant d'être exemplaire, à ressource forcément limitée, dans la bonne gestion des deniers publics,
	Trois critères se dégagent : la consommation d'énergie; le coût global (investissement et fonctionnement) ; les émissions de gaz à effet de serre.
	et deux règles : le plus facile, le moins cher, d'abord; un objectif de réduction final, découpé en tranches fonctionnelles si nécessaire.

Le Pays du Vignoble Nantais souhaite par conséquent accompagner les collectivités locales à intégrer la lutte contre le dérèglement climatique et la maîtrise de l'énergie dans leur fonctionnement et leurs pratiques. Un soutien aux collectivités via un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement à la conduite de projet et à la formalisation des plans d'action pourrait leur être proposé, par exemple dans le cadre d'un protocole ou d'une charte. Aussi l'adhésion à la Campagne Display ® est une action emblématique.

Afin de valoriser les projets mis en œuvre par les collectivités et inciter le plus grand nombre à s'engager dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique et la maîtrise de l'énergie, l'échange et la mutualisation autour des bonnes pratiques doivent être organisés.

Mutualiser les bonnes pratiques des collectivités locales du Pays du Vignoble Nantais

A l'initiative du Pays du Vignoble Nantais, un diagnostic des actions déjà mises en place et du fonctionnement interne propre à chaque collectivité doit être réalisé.

Une plate-forme d'échange collaborative devrait permettre l'information et le partage des bonnes pratiques entre collectivités, dans un objectif de valorisation et de mutualisation.

Des journées d'échanges entre collectivités seront organisées annuellement pour présenter les démarches en cours et notamment les plans d'actions formalisés et là encore, favoriser les échanges et aussi permettre de nouer des partenariats autour de projets communs.

Campagne d'économie d'énergie et de lutte contre le gaspillage

- Un volet comportemental : L'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre d'agents à de nouveaux comportements, en expliquant les gestes à pratiquer, de coordonner les actions et de mutualiser les moyens pour gagner en efficacité, essaimer cette démarche.
 - Thèmes de la sensibilisation : électricité (comportements, éclairage, veilles, ampoules), eau (mitigeur, double flux, récupération et arrosage, comportements), chauffage (thermostat d'ambiance, température), choix des produits électroménagers, entretien des aérations (ramonage), alimentation (consommation de viande), etc.
 - Mobiliser les supports existants (journaux, sites Internet, etc.) et création d'un guide éco agent, mettre en place des expositions par exemple sur les gestes les plus vertueux.
- Un volet équipement performant:

Descriptif de l'action

Un ordinateur consomme 80 à 200 W. En mode veille, il consomme 20 à 60 W. En 24 h, un appareil en veille consomme donc plus d'énergie qu'au cours de 3 h d'utilisation. Eteindre son ordinateur quand on ne l'utilise pas ne l'endommage pas.

Une ampoule basse consommation coûte plus cher à l'achat (8 à 10 fois), mais elle consomme quatre à cinq fois moins d'énergie, et dure huit fois plus longtemps. Résultat : elle coûte trois fois moins cher sur l'ensemble de sa durée de vie.

La température réglementaire dans les bâtiments est de 19°C. Diminuer la température de 1°C permet de réaliser 7 % d'économie sur le budget chauffage.

- Lumière et appareils électriques
 - Remplacer les ampoules classiques par des ampoules basse consommation.
 - Remplacer progressivement les écrans cathodiques d'ordinateurs par des écrans plats.
 - Ne plus acheter des lampes à halogène.
 - Equiper les ordinateurs et imprimantes de multiprises à interrupteur.
 - Installer des détecteurs de présence, des minuteries.
- Chauffage, froid et climatisation
 - Equiper les radiateurs de robinets thermostatiques.
 - Placer des thermostats dans les différentes pièces.
 - Equiper la chaudière de modes programmables (mode économique la nuit et week-end).
 - Changer progressivement les fenêtres mal isolées.
 - Installer des stores pour les bureaux trop ensoleillés.
 - Mettre en place un suivi énergétique de chaque appareil (bilan énergétique, "signature électrique"...).

Dans le cadre de l'action, un bureau d'étude pourrait être sollicité pour identifier des choix d'équipements, notamment par le biais d'achats groupés.

Adhésion à la campagne DISPLAY® pour développer l'affichage des consommations des bâtiments publics

La campagne européenne Display ® est une initiative volontaire conçue par des experts en énergie des villes européennes. Débutée en 2004 et pour anticiper la Directive Européenne sur la Performance Energétique des bâtiments (DPEB), elle était initialement destinée à encourager les autorités locales à afficher publiquement les performances énergétiques et environnementales de leurs bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers.

La campagne tourne principalement autour de la communication: une visibilité accrue et des campagnes de communication locales de meilleure qualité en Europe ; la coordination de clubs d'utilisateurs locaux, nationaux et européens afin d'encourager la diffusion des bonnes pratiques ; et enfin l'adaptation de l'outil de calcul existant aux législations nationales. La Campagne Display® est menée par des centaines de participants extrêmement motivés, et elle est financée par la Commission Européenne.

Depuis 2004, la Campagne Display® aide les municipalités à communiquer avec la population et à maximiser les effets positifs sur l'environnement de bâtiments publics mieux gérés.

- Toute municipalité peut rejoindre la Campagne Display®, quelque soit sa taille, le nombre et la dimension de ses bâtiments ou son niveau de connaissances techniques. Le candidat doit s'inscrire dans l'éthique Display®, c'est-à-dire informer son personnel afin de susciter une prise de conscience accrue en matière de consommation d'eau et d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Le logiciel en ligne, un élément essentiel de la campagne Display®, est actuellement disponible dans la plupart des langues européennes officielles. Une fois que vous avez enregistré vos bâtiments, vous pouvez en quelques clics éditer un poster et comparer les performances en utilisant les options de statistiques locales ou nationales et fournir des données et des graphiques pour vos rapports de gestion de l'énergie.
- L'idée de réseau est au centre de Display[®]. Le premier poster Display[®] est né d'un « processus de création issu du terrain, impliquant 20 autorités locales européennes. Aujourd'hui, les clubs d'utilisateurs Display se réunissent régulièrement au niveau local, national et européen. C'est l'occasion pour tous, villes expérimentées et nouveaux adhérents, ainsi que pour les partenaires, d'apprendre les uns des autres.

Le Towards Class « A » Award est une distinction européenne récompensant les campagnes de communication créatives qui permettent d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Initié en 2006 dans le cadre de la Campagne européenne Display®, ce prix a été créé afin d'encourager les autorités locales à améliorer leur stratégie de communication pour atteindre un haut niveau de performance énergétique de leurs bâtiments.

Périmètre géographique

Territoire du Pays du Vignoble Nantais

Rejoindre la Campagne Display® et afficher les performances énergétiques des bâtiments publics du Pays du Vignoble Nantais permet de :

- Communiquer avec les citoyens en présentant l'initiative publiquement.
- Afficher un poster attractif et accessible à tous de façon à capter l'attention du grand public.
- Accroître l'attention des citoyens, les employés et les décideurs, de les mobiliser et les rendre plus conscients de leur consommation d'énergie et d'eau.
- Économiser de l'énergie et gagner de l'argent, en exploitant les potentiels d'économie d'énergie et d'eau de vos bâtiments
- Agir de manière visible pour lutter contre le changement climatique

Bénéfices directs attendus

	L'adhésion à la campagne permet de:
	 Obtenir un accès instantané à un outil en ligne efficace, pragmatique et facile à prendre en main. Bénéficier des aides et des outils de communication Apprendre de l'expérience des autres participants de la Campagne Faire partie d'un mouvement européen innovant pour combattre le changement climatique.
Bénéfices indirects attendus	 Economies sur le budget énergie des collectivités, Atténuation de la vulnérabilité du territoire à l'augmentation du prix de l'énergie Mobilisation des économies réalisées sur de l'investissement Communication, effet de levier à destination des acteurs du territoire
Retours d'expérience	 La commune du Landreau a mis en place le pilotage du chauffage à distance permettant d'ajuster les consommations d'énergie aux besoins des locaux Sensibilisation sur l'éclairage public via le CEP

Renouveler le CEP et orienter l'action des économes de flux vers une mission d'AMO

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°15

Orientation stratégique	Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants
Objectif(s)	Agir sur le patrimoine public et accompagner les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité
	Description
Type d'action	Conseil, accompagnement, formation
Cible(s)	Les collectivités du territoire
Contexte	Le Pays du Vignoble Nantais compte 28 communes avec 4 communautés de communes. Le secteur des collectivités territoriales comprend les bâtiments communaux et intercommunaux, le secteur scolaire et périscolaire et l'éclairage public. Il représente 27% des émissions du secteur « tertiaire et collectivités locales » traité dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre. ¹ L'analyse des consommations d'énergie des bâtiments communaux met en avant les bâtiments d'activité « Sport-Loisirs-Culture » (piscines, bibliothèques, complexes sportifs, local musique, etc.) représentant 47.1% du nombre de bâtiments, et responsables de près de 70% de l'énergie totale consommée par les bâtiments communaux ¹ Les consommations d'énergie de 62 établissements scolaires ont été recensées sur le territoire du Pays à partir des questionnaires aux communes, des enquêtes auprès des écoles privées, du CG44 et de la Région Pays de la Loire. Ces consommations concernent les garderies périscolaires, crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées et bâtiments de restauration scolaire. ¹ Les consommations d'électricité pour l'éclairage public varient considérablement d'une commune à l'autre. En moyenne de 61.68 kWh/habitant/an sur le territoire du Pays, elles passent de 17 kWh/habitant/an à Remouillé à 164 kWh/habitant/an à Clisson. Ces disparités dépendent de façon conjointe de la configuration de la commune (étalement géographique), du réseau d'éclairage à proprement parler (technologie utilisée ; réflexion menée, ou non, sur les points lumineux ou encore sur la réduction de l'amplitude horaire d'éclairage public) et du mode de gestion (éclairage éteint à partir d'une certaine heure pour certaines communes). En termes de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, ce secteur ne constitue pas un enjeu majeur pour le territoire, en revanche il est essentiel que les collectivités soient exemplaires et éco responsables pour mobiliser et encourager l'ensemble des acteurs du territoire. Dès l

	Au cours des trois années, les collectivités ont été accompagnées :
	Année 1 : réalisation du bilan énergétique global de la collectivité (Collecte et analyse des documents, audits simplifiés des bâtiments et de l'éclairage public, des flottes de véhicules, rédaction d'une synthèse par collectivité)
	Année 1, année 2 et année 3 : Suivi personnalisé des collectivités (suivi des consommations, analyse des dérives, présentation du bilan annuel et conseil technique)
	 Actions sur les bâtiments futurs et nouveaux quartiers d'habitat (conseil technique sur les projets d'aménagement, d'urbanisme, de construction, avis techniques sur les projets d'aménagements)
	21 communes, les 4 communautés de communes et le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais ont participé au CEP.
	L'économe de flux participe activement à la gestion des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments et équipements des collectivités (bâtiments publics, services administratifs, établissements scolaires, salles et terrains de sports, piscines, etc.). Il a une mission à la fois technique sur le patrimoine et pédagogique sur les usagers et gestionnaires.
	La mission de l'économe de flux porte sur l'ensemble des consommations d'eau et d'énergies dont la dépense est supportée par la commune : combustibles, électricité, éclairage public, carburants, etc. Elle a vocation à être pérennisée afin de maintenir d'année en année les bénéfices du travail entrepris.
Descriptif de l'action	Il est proposé de renouveler le Conseil en Energie Partagé et de renforcer ses missions sur quatre objectifs :
	Formation auprès des techniciens des bâtiments publics pour assurer la surveillance et la gestion énergétique du parc
	Evaluation et renégociation des contrats en fourniture d'énergie et des contrats de maintenance
	Engagement sur une baisse raisonnée de la température de chauffage des bâtiments
	Certificats d'économie d'énergie (CEE)
Périmètre géographique	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
	Néalisation d'économies directes sur le budget de fonctionnement, jusqu'à 15 € / habitant / an. On dégage ainsi une marge de manœuvre pour des actions sociales, culturelles ou pour diminuer la fiscalité
Bénéfices directs attendus	 Atténuation de la vulnérabilité du territoire à l'augmentation du prix de l'énergie Diminution de la pollution de l'air et donc participation à la lutte contre l'effet de serre Meilleure productivité des services, une formation et une motivation nouvelle du personnel par la maîtrise des dépenses (au travail comme à la maison).
	Réalisation d'économies indirectes sur les coûts d'entretien du patrimoine par une gestion rigoureuse et systématique des parcs de matériel, ainsi que sur le coût de renouvellement
Bénéfices indirects	de ces matériels Prolongation de la durée de vie des bâtiments par une diminution des chocs thermiques et
attendus	des condensations Stimulation du développement local par l'utilisation d'énergies locales porteuses d'emplois
	 Mutualisation des bonnes pratiques Communication, effet de levier à destination des acteurs du territoire
Freins, points de vigilance	Un travail politique visant à faire évoluer la place et le rôle du SYDELA serait sans doute utile pour toutes les collectivités adhérentes

Communiquer sur les bonnes pratiques en partenariat avec l'espace INFO > ENERGIE

Plan Climat Energie



Territorial

	Fiche action nº16	
Orientation stratégique	Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants	
Objectif(s)	Réduire la consommation d'énergie dans le parc résidentiel et lutter contre la précarité énergétique	
	Description	
Type d'action	Information, sensibilisation, conseil	
Cible(s)	Les particuliers, les TPE/TPI, les petites collectivités	
Contexte	Le territoire du Pays du Vignoble Nantais compte environ 34 500 logements (recensement général INSEE 2006), dont plus de 94,5% de résidences principales (1,5% de résidences secondaires et 4% de logements occasionnels ou vacants). Le secteur résidentiel représente 150 450 t.éq.CO ₂ . (soit 19% des émissions) et 87 000 tep (soit 37% des consommations en énergie). Il constitue le 3ème poste d'émissions de gaz à effet de serre et le premier poste de consommation d'énergie, ce qui en fait le premier enjeu du Pays du Vignoble Nantais dans le cadre du PCET. Deux ratios complètent ce diagnostic : Sur le Pays du Vignoble Nantais, la moyenne des consommations des bâtiments est de 307 kWh/ m2/an, correspondant à une étiquette énergétique E. La moyenne des émissions des bâtiments du Pays du Vignoble Nantais est de 45 kg éq. CO ₂ /m2, correspondant à une étiquette climat E. Trois principaux facteurs interviennent dans le poids des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel : Le parc de logements est largement dominé par un habitat individuel diffus (plus de 96% de maisons individuelles). Ces logements ont par nature une consommation unitaire supérieure à celle des logements collectifs, à surface habitable égale (meilleure isolation, transferts de chaleur au sein des bâtiments collectifs) Le parc de logement est ancien (près de 40% de la surface totale des logements date d'avant 1975). Il constitue pour le territoire un potentiel important de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre induites. Le mode de chauffage principal constitue le troisième facteur : pour un tiers des logements l'électricité est l'énergie principale de chauffage, devant le fioul, le bois énergie et le gaz naturel. Près d'un quart de la surface totale des logements est chauffé au fioul. Cette part importante de fioul a des conséquences directes sur les émissions de gaz à effet de serre puisque le fioul présente le plus fort	

Aujourd'hui, l'enjeu est d'orienter le secteur de l'habitat vers l'amélioration des performances énergétiques du parc existant, l'évolution des modes de chauffage, le développement des énergies renouvelables, avec une approche visant la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Initiés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en 2001, pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les Espaces INFO ENERGIE sont cofinancés par les collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux. Leur action est confortée par les engagements pris dans le cadre du Grenelle Environnement et contribue à atteindre les objectifs français en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectivité, l'impartialité et l'indépendance sous-tendent la démarche même des EIE. A ce titre, les conseillers et structures financés sont engagés dans une charte assurant que l'information délivrée est gratuite, d'intérêt général et indépendante des offreurs d'énergie et de matériels.

Le réseau compte 250 Espaces INFO ENERGIE animées par près de 500 conseillers répartis sur tout le territoire français.

Le Pays du Vignoble Nantais a développé avec l'ADEME et cofinançait deux permanences INFO—ENERGIE mensuelles d'une demi-journée sur le territoire. Le pays prenait les rendez pour les particuliers le mercredi de 9h15 à 12h15, à la Maison de Pays, à Clisson et de 13h45 à 17h15 à la Mairie de au Loroux-Bottereau.

La dernière permanence s'est tenue le 7 mars 2012.

Une nouvelle expérimentation est conduite d'octobre 2012 à mars 2013.

La convention sera reconduite jusqu'en décembre 2013.

Compte tenu du contexte local concernant le secteur résidentiel, il apparaît opportun de développer un Espace INFO DENERGIE dédié au Pays du Vignoble Nantais afin de proposer aux particuliers conseils et solutions concrètes pour :

- Mieux choisir les équipements de l'habitation (étiquette énergie) et adopter des comportements économes,
- Mieux maîtriser leurs consommations d'énergie : chauffage et eau chaude sanitaire, régulation, isolation, ventilation, éclairage,
- Recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire thermique, bois, géothermie, etc.
- Mobiliser des aides financières : qui, comment, combien ?

Les Conseillers INFO→ENERGIE

Descriptif de l'action

- Aident au passage à l'acte en réalisant notamment des évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans l'habitat, en fonction de différents critères (bâti, équipements électriques et thermiques),
- Constituent au sein de l'Espace INFO→ENERGIE un centre de ressource et de documentation consultable gratuitement par les particuliers
- Ont pour mission d'organiser des manifestations de type conférences techniques, visites de sites, etc.)
- Relaient sur le terrain et auprès des collectivités partenaires les campagnes d'information initiées par l'ADEME et le Ministère du Développement durable au niveau national (ex : Campagne "Economies d'énergie, faisons vite ça chauffe") et également les campagnes, les informations, les bonnes pratiques au niveau local.
- Peuvent participer aux manifestations locales
- Peuvent participer aux actions montées pour des publics spécifiques, en particulier les actions de prévention de la précarité énergétique réalisées par les travailleur sociaux et les associations, les actions d'éducation à l'énergie, l'information des artisans du bâtiment, etc.

Périmètre géographique	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
Bénéfices directs attendus	 Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel Diminution des consommations d'énergie des ménages Prévention de la précarité énergétique Diffusion d'information, relai de communication locale
Bénéfices indirects attendus	 Développement économique du territoire autour de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et la production d'énergie locale et renouvelable Renforcement de l'attractivité du territoire

Accompagner la lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec les associations locales

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action nº17

	Tione acoloit if it
Orientation stratégique	Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants
Objectif(s)	Réduire la consommation d'énergie dans le parc résidentiel et lutter contre la précarité énergétique
	Description
Type d'action	Sensibilisation, accompagnement
Cible(s)	Ménages modestes, potentiellement en situation de précarité énergétiques
	Le territoire du Pays du Vignoble Nantais compte environ 39 330 logements (Filocom 2011), dont plus de 93,5% de résidences principales (2,0% de résidences secondaires et 4,6% de logements occasionnels ou vacants).
	Le secteur résidentiel représente 150 450 t.éq.CO ₂ . (soit 19% des émissions) et 87 000 tep (soit 37% des consommations en énergie). Il constitue le 3ème poste d'émissions de gaz à effet de serre et le premier poste de consommation d'énergie, ce qui en fait le premier enjeu du Pays du Vignoble Nantais dans le cadre du PCET .
	Deux ratios complètent ce diagnostic :
	 Sur le Pays du Vignoble Nantais, la moyenne des consommations des bâtiments est de 307 kWh/ m²/an, correspondant à une étiquette énergétique E. La moyenne des émissions des bâtiments du Pays du Vignoble Nantais est de 45 kg éq. CO₂ /m², correspondant à une étiquette climat E.
Contexte	Trois principaux facteurs interviennent dans le poids des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel :
	Le parc de logements est largement dominé par un habitat individuel diffus (plus de 96% de maisons individuelles). Ces logements ont par nature une consommation unitaire supérieure à celle des logements collectifs, à surface habitable égale (meilleure isolation, transferts de chaleur au sein des bâtiments collectifs)
	Le parc de logement est ancien (près de 40% de la surface totale des logements date d'avant 1975). Il constitue pour le territoire un potentiel important de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre induites.
	Le mode de chauffage principal constitue le troisième facteur : pour un tiers des logements l'électricité est l'énergie principale de chauffage, devant le fioul, le bois énergie et le gaz naturel. Près d'un quart de la surface totale des logements est chauffé au fioul. Cette part importante de fioul a des conséquences directes sur les émissions de gaz à effet de serre puisque le fioul présente le plus fort facteur d'émission de l'ensemble des modes de chauffage

Le phénomène de la précarité énergétique touche de plus en plus de ménages, plus seulement des personnes fragiles d'un point de vue social, mais aussi habitant en zones rurales ou aux revenus modestes. Ce sont des familles qui peuvent aller jusqu'à l'impayé de leur facture et, avant cela, ont pris des décisions parfois dangereuses pour leur sécurité et leur santé, comme se priver de chauffage ou calfeutrer les aérations.

La hausse inéluctable du coût de toutes les énergies conjuguée à la crise économique et sociale fragilise de nombreux ménages et laisse craindre une aggravation de cette situation.

Selon un rapport réalisé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, 3,4 millions de ménages en France, soit près de 8 millions de français, seraient en situation de précarité énergétique c'est-à-dire consacrant plus de 10 % de leurs revenus pour régler leurs factures d'énergie. 87 % des personnes concernées habitent un logement du parc privé et plus de la moitié d'entre elles ont plus de 60 ans.

Aider les ménages à payer leurs factures énergétiques n'est pas une solution pérenne. Il est préférable et nécessaire de traiter le problème à la source, c'est-à-dire en les soutenant financièrement dans la réalisation de travaux de réhabilitation thermique de leur logement et en les accompagnant dans l'adoption de gestes plus économes.

C'est pour cela que l'Etat a, depuis 2010, mis en place plusieurs dispositifs : formations aux économies d'énergie à destination notamment des travailleurs sociaux de la fonction publique territoriale, outils tels que des kits de sensibilisation ou encore Aide de Solidarité Ecologique (cette aide permet de couvrir plus des deux tiers des coûts de rénovation thermique pour les propriétaires les plus modestes).

Le 1er mars 2011, les ministères du Développement durable et de l'Industrie, en partenariat avec l'ADEME, ont lancé les travaux de l'Observatoire de la précarité énergétique. Ce dispositif doit permettre de mesurer ce phénomène, d'assurer le suivi des aides à apporter aux familles précaires et de proposer des solutions concrètes.

Afin de conforter l'engagement national et de reconnaître l'ampleur du phénomène, le Pays du Vignoble Nantais et ses partenaires agissent localement pour lutter contre la précarité énergétique.

Afin de prévenir les situations de précarité énergétiques et d'accompagner les personnes en situation de précarité énergétiques, en plus des dispositifs financiers mis en place à des échelons territoriaux supérieurs, l'objectif est de fédérer les associations locales autour d'un projet pour sensibiliser le plus grand nombre, coordonner les actions et mutualiser les moyens pour gagner en efficacité, essaimer cette démarche.

En lien avec les actions N°21 et 22 du PCED, deux volets peuvent être développés au niveau local sur la base d'une identification préalable des besoins et d'une formation des travailleurs sociaux :

Sensibilisation des ménages, conseil, petits équipements

- Créer un appartement témoin et développer des actions de sensibilisation en partenariat avec les associations locales
- Mettre en place en partenariat avec des associations locales des projets de type "Défi des Economies d'Energies sans Financement Important" ou diffusion de Climate Box (ex Agglo de Mulhouse) pour accompagner les ménages en difficulté (acquisition et installation de matériaux et d'équipements permettant de réaliser des économies d'énergie: lampes basse consommation, systèmes de régulation et de programmation du chauffage, douchettes performantes, robinets mitigeurs,...)

Aide à la réalisation de travaux

Favoriser et faciliter l'auto réhabilitation accompagnée, en partenariat avec les CCAS, le PADES, les compagnons bâtisseurs,... par exemple et en complémentarité avec les dispositifs OPAH-ANAH

Descriptif de l'action

Périmètre géographique	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
Bénéfices directs attendus	 Prévenir les situations de précarité énergétiques, Diminuer le budget des ménages consacré aux consommations d'énergie dans le logement
	Accompagner les ménages modestes dans la réalisation de travaux
Bénéfices indirects attendus	Nenforcer la solidarité
Freins, points de vigilance	Pour intervenir efficacement sur le sujet de la précarité énergétique, une double compétence est nécessaire : sociale et technique. D'où l'importance de développer des actions de formation des travailleurs sociaux et de développer des partenariats entre les travailleurs du secteur social et les structures présentant des compétences techniques sur les questions liées à l'énergie, à l'habitat, aux déplacements.
	Actions N°21 et 22 du PCED concernant la précarité énergétique, avec pour objectifs respectifs :
	Action 21 : Former les travailleurs sociaux au repérage de la précarité énergétique
Retours d'expérience	 Action 22: Sensibiliser les ménages bénéficiaires du fonds solidarité logement aux économies d'énergie
	http://www.precarite-energie.org
	Climat box Mulhouse : http://www.mulhouse.fr/fr/climat-box/